

PISIEUINFOS



LE MOT DU MAIRE

Je profite de ce numéro pour vous remercier de votre aide spontanée, et de vos nombreux messages de soutien suite à l'incendie de notre maison. Cet événement tragique, qui a bouleversé notre quotidien, nous rappelle à quel point la solidarité est une valeur essentielle dans notre monde rural. Merci à tous.

À l'approche des élections municipales, je tiens à vous informer de ma décision de ne pas me représenter pour un nouveau mandat de maire. En mars 2026, cela fera 12 ans que j'occupe cette fonction, et je pense qu'il est temps de laisser la place à une nouvelle personne, porteuse d'une dynamique différente pour notre village. Bien sûr, je resterai à la disposition de la nouvelle équipe pour l'accompagner si elle en ressent le besoin.

Dans ce bulletin, vous pourrez suivre l'évolution des travaux Bellevue, qui entrent dans leur phase finale. Les appartements seront disponibles à la location dès cet été, et la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) accueillera les enfants dès la rentrée de septembre.

Vous trouverez également la présentation du compte administratif et du budget 2025, adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 3 avril. Notre réserve est effectivement en baisse par rapport aux exercices précédents, ce qui correspond à l'affectation de l'apport financier de la commune pour les travaux Bellevue. Malgré cet engagement conséquent, ce budget nous permettra d'assurer les dépenses de fonctionnement nécessaires pour l'année à venir. Par ailleurs, il a été décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts fonciers cette année encore.

Je vous donne rendez-vous le 8 mai prochain à 11 heures pour la cérémonie commémorative, un moment de mémoire en hommage à la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Amicalement,

JEAN LUC DURIEUX

L'AUBERGE DE PISIEU

45 place du 19 mars 192, 38270 Pisieu

04 74 59 15 67 / laubergedepisieu@outlook.fr

RESTAURANT OUVERT EN SEMAINE ET EN WEEK-END



Un an déjà : merci à tous pour cette belle aventure !

Il y a un an jour pour jour, notre auberge ouvrait ses portes avec l'ambition de devenir un lieu chaleureux et convivial au cœur de notre commune. Aujourd'hui, nous sommes heureux et fiers de célébrer cette première année d'existence, marquée par de belles rencontres, des moments de partage et une réussite qui n'aurait pas été possible sans vous.

Tout d'abord, nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude au conseil municipal, qui a cru en notre projet dès le départ. Votre soutien précieux, votre confiance et votre engagement ont joué un rôle essentiel dans la concrétisation de cette aventure. Grâce à vous, notre auberge est devenue un véritable lieu de vie où habitants et visiteurs aiment se retrouver.

Nous adressons également un immense merci à nos clients, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs. Vous avez été nombreux à pousser nos portes, à partager un repas ou simplement à nous encourager. Votre fidélité et vos sourires sont la plus belle récompense de notre travail.

Enfin, un grand merci à notre équipe et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué au succès de notre auberge. Ce premier anniversaire est une étape importante, et nous avons hâte de poursuivre cette belle aventure avec vous.

Nous vous donnons rendez-vous très bientôt pour de nouveaux moments de convivialité. À très vite à l'auberge !

Jonas et Laurence



VIE COMMUNALE

BELLEVUE, un projet qui prend vie!



Avec des travaux ayant commencé en avril 2024, le "projet Bellevue" est devenu réalité! Une ancienne bâtisse entièrement rénovée qui est transformée en trois logements, de 84 m², 57 m² et 67 m².

Chaque logement est doté d'une terrasse et d'un box de rangement de 8 m².

Les appartements devraient être habitables dès cet été 2025.

Le conseil municipal a fait le choix de confier la gestion locative à l'agence A3A Immobilier située à Beaurepaire. Les personnes souhaitant devenir locataires de ces confortables biens peuvent se renseigner en mairie dans un premier temps avant de constituer leur dossier auprès de l'agence.



La MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) sera louée à trois nounous qui pourront accueillir jusqu'à douze enfants. Elles devraient pouvoir débiter leur activité dans les locaux en septembre 2025, après les visites de sécurité.

Pour ce chantier conséquent pour notre commune, nous bénéficions du professionnalisme de M. Guillaume Emptoz, architecte DPLG qui sait encadrer et accompagner les différentes entreprises. Les élus de la commission Bâtiments se sont montrés également vigilants.



VIE COMMUNALE

CCAS DE PISIEU

Le CCAS de Pisieu intervient dans de nombreux domaines:

- Prise en charge de la moitié du coût de l'abonnement mensuel au service téléalarme pour les personnes ne bénéficiant pas de l'APA et visite mensuelle des abonnés pour s'assurer que le service fonctionne correctement.
- Attribution d'une aide de 30 € par an et par enfant jusqu'à 16 ans, pour les séjours scolaires ou extrascolaires, ou pour les vacances.
- Repas annuel offert aux personnes âgées de plus de 65 ans, ou distribution de colis pour ceux ne pouvant y participer pour des raisons de santé.
- Aides exceptionnelles en cas de difficultés familiales ou financières (alimentation, chauffage,...) après étude d'un dossier de demande d'aide (disponible en mairie)

Pour financer ces missions, les membres du CCAS organisent régulièrement des manifestations qui rassemblent à chaque fois beaucoup de personnes. Nous vous remercions pour votre participation et votre générosité.



Vente de diots/crozets du 06 avril 2025

Le dimanche 06 avril dernier, les membres du CCAS ont vendu un peu plus de 100 barquettes de diots accompagnés de crozets qu'ils avaient cuisiné.

La réservation via des bons de commande a permis de satisfaire tous les gourmands. De nombreux pisillards se sont déplacés, mais aussi des habitants et élus des villages voisins.

Merci à toutes et tous pour votre présence et votre participation!

Le prochain RDV est fixé à l'automne avec une vente de paëlla.

VIE COMMUNALE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Une soirée jeux à Pisieu !!!

Le vendredi 28 février, les enfants du CMJ se sont retrouvés pour organiser une Soirée jeux intergénérationnelle. Les jeux, fournis par le CIB, ont permis de mélanger petits et grands.

Ce moment convivial, accompagné de gourmandises confectionnées par les familles du CMJ, permettra de financer leur projet de voyage à Paris.

Un grand merci au CIB ainsi qu'aux nombreux et nombreuses personnes présentes, lors de cet événement.



VIE COMMUNALE

REGROUPEMENT PERISCOLAIRE

ECOLE PRIMAIRE

Le vendredi 14 mars, les élèves de l'école ont fêté carnaval à l'école. Les élèves qui le souhaitaient se sont déguisés et ont fait un petit défilé. Nous avons chanté quelques chansons pendant ce moment festif ! Vive le carnaval !



ECOLE MATERNELLE

Tous les enfants se sont retrouvés en salle de motricité pour fêter le carnaval.

Farandoles et danses amusantes étaient au rendez-vous ! Petite répétition générale avant le grand Carnaval de Revel-Tourdan le dimanche 16 mars. Bravo à tous !



Sorties Culturelles pour les MS/GS

En Avril c'est Sorties Culturelles pour la classe de Fabienne (MS/GS)

La classe est partie visiter l'exposition "À moi !" à partir des illustrations de Marine Rivoal à la Médiathèque de Saint-Maurice l'exil. Le transport a été pris en charge par le Sou des Ecoles. (Merci à eux)

Une autre sortie au cinéma s'est organisée le lundi 7 avril dans le cadre du projet Ecole et Cinéma. Les enfants ont découvert le Kid de Charlie Chaplin.

Et pour finir la période, le CIB viendra mener un atelier sur les émotions dans les 2 classes dans le cadre du travail sur les Compétences Psychosociales mené dans les écoles du secteur.

VIE COMMUNALE



ET VIE FAMILIALE

**Accueillants et Accueillis (AFS)
de l'Isère ont passé
une journée ensemble à Pisieu**

Jeudi 13 MARS 2025, plus d'une trentaine de personnes, accueillis et accueillants de l'Accueil Familial Social (AFS) de l'Isère se sont retrouvées à la salle des fêtes des Mûriers de Pisieu autour d'un repas partagé favorisant le lien en toute convivialité. Aussi ces rencontres se déroulent dans différentes communes de l'Isère à une fréquence d'une fois par trimestre.

Le rôle de l'AFS est de prendre soin, d'apporter une aide, un accompagnement adapté au quotidien pour des personnes adultes en situation de handicap et/ou des personnes âgées dans un environnement paisible, propice au bien-être.

Pour devenir accueillant, les postulants doivent remplir un dossier validé par les services du Conseil Départemental de l'Isère, complété par un entretien avec l'équipe médico-sociale. Une formation initiale obligatoire est proposée puis suivie par des journées de formation au fil de l'année ainsi qu'un groupe de parole mensuel encadré par une psychologue. Une visite de l'équipe de l'association Sainte Agnès mandatée par le Département a lieu chaque trimestre au domicile permettant des échanges et un soutien autant au niveau de l'accueillant que de l'accueilli.

Pour les accueillis, un dossier auprès de Maison Départementale des Personnes Handicapées doit être déposé puis validé en vue d'une demande d'orientation en accueil familial

Un grand merci à l'ensemble de l'équipe de la MAIRIE de nous avoir reçu sur la commune de PISIEU. Cette journée fut une rencontre chaleureuse en toute simplicité, sous le signe de l'inclusion dans un cadre agréable

Pour tous renseignements complémentaires : <https://www.acueilfamilial.org/>



VIE COMMUNALE

LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Notre commune propose à la location deux salles rénovées et très fonctionnelles: la salle Lancellier (dite salle du haut) et la salle des Mûriers (dite salle du bas). Les équipements y sont nombreux pour permettre aux utilisateurs d'organiser leurs festivités dans de bonnes et confortables conditions.

Les associations pisillardes peuvent disposer des salles gratuitement. Néanmoins, en cas de manifestation à but lucratif, le remboursement des frais de chauffage est demandé.

Les particuliers habitants de la commune de Pisieu bénéficient de tarifs préférentiels. Nous rappelons que ces tarifs habitants sont réservés uniquement aux habitants de la commune de Pisieu.

Pourquoi?

D'une part, parce que les frais d'investissement et d'entretien liés à ces salles ne sont supportés que par la commune de Pisieu.

Donc, seuls les habitants de Pisieu doivent pouvoir bénéficier des tarifs privilégiés eu égard notamment aux impôts locaux dont ils s'acquittent.

D'autre part, parce que pour des questions liées aux assurances, il est important que la personne qui loue soit la personne qui utilise la salle.

Les tarifs pour les habitants et les associations d'autres communes sont donc plus élevés. Mais, les tarifs restent inférieurs à ceux des autres communes du secteur, pour des salles avec des équipements identiques.

| Salles | Durée | Habitants de PISIEU | Associations pisillardes (remboursement du chauffage en cas de manifestation lucrative) | Habitants ou associations de communes du territoire EBER | Extérieurs EBER |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Salle Lancellier (capacité d'accueil de 220 personnes) | Forfait réunion (4 heures) | 60€ + remboursement chauffage | gratuit | 150€ + remboursement chauffage | 150€ + remboursement chauffage |
| | 1 journée (en semaine) | 180€ + remboursement du chauffage | gratuit | 400€ + remboursement du chauffage | 600€ + remboursement du chauffage |
| | 2 jours (le week-end) | 210€ + remboursement du chauffage | gratuit | 500€ + remboursement du chauffage | 800€ + remboursement du chauffage |
| | Forfait vaisselle + lave-vaisselle | 50 € | gratuit | 70 € | 7 € |
| | Forfait Ménage | 100 € | 100 € | 100 € | 100 € |
| | Scène (podium) | 100 € | gratuit | 100 € | 100 € |
| Salle des Mûriers (capacité d'accueil de 70 personnes) | Forfait réunion (4 heures) | 30€ + remboursement chauffage | gratuit | 30€ + remboursement chauffage | 30€ + remboursement chauffage |
| | 1 journée (en semaine) | 70€ + remboursement chauffage | gratuit | 150€ + remboursement chauffage | 150€ + remboursement chauffage |
| | 2 jours (le week-end) | 150€ + remboursement chauffage | gratuit | 250€ + remboursement chauffage | 250€ + remboursement chauffage |
| | Forfait vaisselle + lave-vaisselle | Inclus dans tarif de base | gratuit | Inclus dans tarif de base | Inclus dans tarif de base |
| Forfait Ménage | 50 € | 50 € | 50 € | 50 € | |

VIE COMMUNALE

REGLES D'URBANISME

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

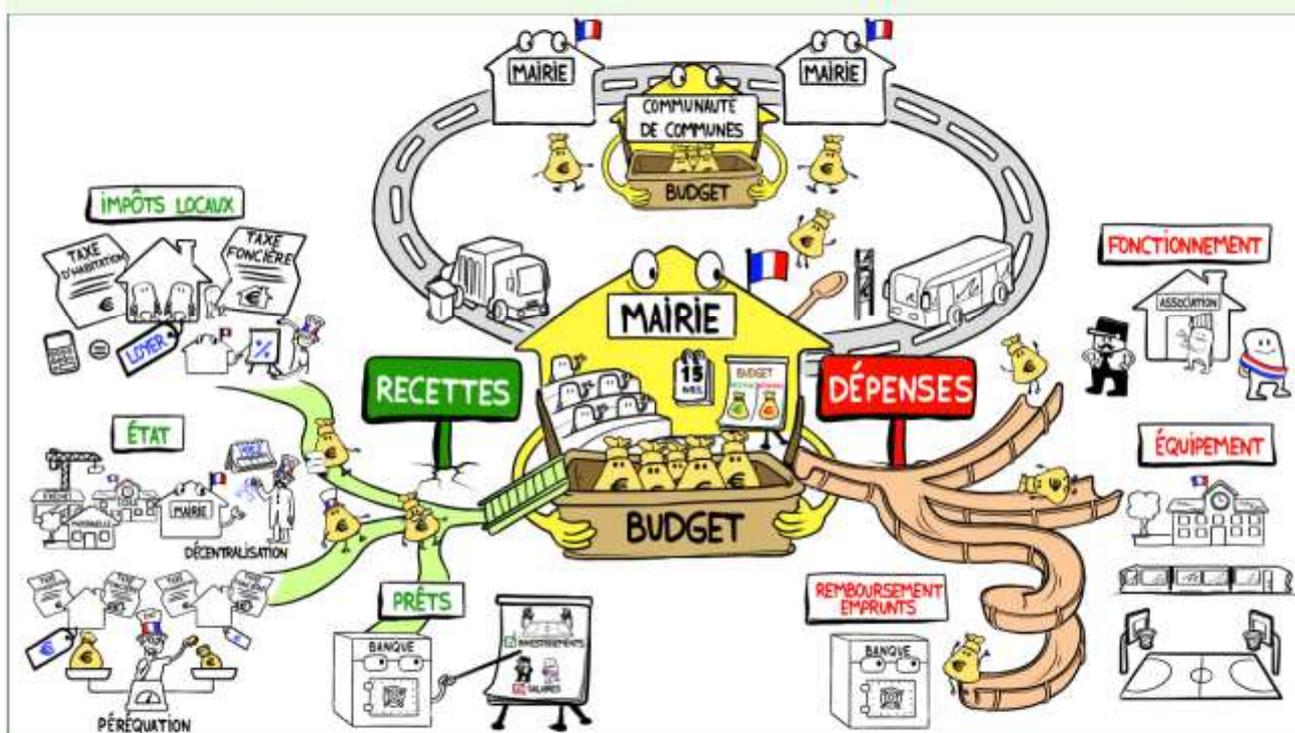
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

vous pouvez déposer vos demandes d'urbanisme sur la plateforme "guichet unique" :
<https://gu.entre-bievretrhone.fr/guichet-unique>

VIE COMMUNALE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le 03 avril dernier, le Conseil Municipal a délibéré sur les documents budgétaires, approuvant le compte administratif 2024, le compte de gestion 2024 et le budget primitif 2025. Les taux des taxes communales n'ont pas été modifiés.



| TOTAL PAR SECTION | Dépenses | Recettes | Report 2023 | TOTAL |
|----------------------------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Fonctionnement | 342.467,56€ | 413.353,90€ | +179.438,08€ | 250.324,42€ |
| Investissement | 689.262,70€ | 509.269,72€ | +87.483,67€ | - 92.509,31€ |
| SITUATION DE L'EXERCICE au 31/12/2024 | 1.031.730,26€ | 922.623,62€ | 266.921,75€ | 157.815,11€ |

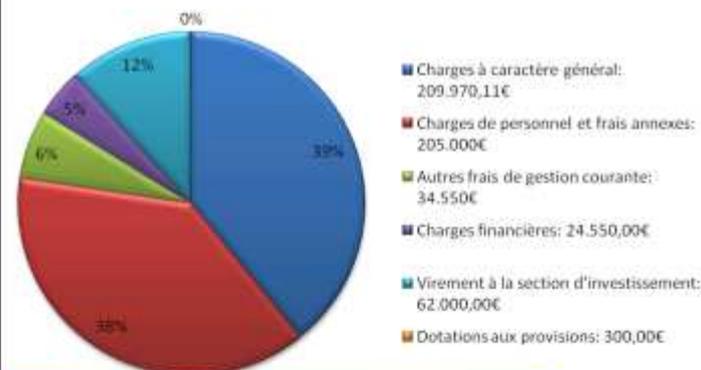
VIE COMMUNALE

BUDGET PRIMITIF 2025

Section de fonctionnement / Recettes



Section de fonctionnement / Dépenses



Section de fonctionnement équilibrée à 536 370,11€

Explications:

- Dotation et fonds divers = Fonds de récupération de la TVA, taxes d'aménagement, ...
- Subventions = Etat, Région, Département de l'Isère, TE 38, CC EBER
- Dépôts et cautionnements = compte permettant d'encaisser ou de rembourser les cautions

- Emprunts et dettes assimilées = remboursement des emprunts (capital)
- Immobilisations corporelles = biens qui constituent le patrimoine communal

Section d'investissement équilibrée à 916 865,31€

Explications:

- Produits et services = recettes des coupes de bois, du poids public, du regroupement pédagogique, ...
- Impôts et taxes = impôts fonciers et d'habitation
- Dotations et participations = dotation globale de fonctionnement et tous les versements de l'Etat (péréquation, compensation, ...)
- Autre produit de gestion courante = locations des appartements communaux, fermages et locations des salles communales
- Charges à caractère général = dépenses du "quotidien", pour l'entretien et le fonctionnement des biens (bâtiments, voirie, matériels, électricité, eau, fournitures, ...)
- Charges de personnel et frais annexes = dépenses liées aux salaires des agents, de leurs remplaçants et de toutes les cotisations
- Autres frais de gestion courante = indemnités des élus, subventions aux associations
- Charges financières = remboursement des emprunts (intérêts)
- Dotations aux provisions = "cagnotte" pour combler les impayés

Section d'investissement: Recettes



Section d'investissement / Dépenses



VIE ASSOCIATIVE



SOU DES ECOLES PISIEU /REVEL-TOURDAN

Retour sur le Carnaval

Après plusieurs années d'absence, le carnaval a fait son grand retour dans notre village. Cette manifestation festive, un véritable moment de joie et de convivialité, a réuni les enfants, leurs familles, les enseignants et les habitants autour d'un événement haut en couleurs, marqué par la créativité et la solidarité.

L'animation musicale, avec le groupe de Batukada TAKABATUKÉ, a donné une dimension festive à l'événement. Le village s'est transformé en un véritable tableau vivant où la magie et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

Ce retour en force du carnaval a été un franc succès. Un pari réussi, qui augure de belles éditions futures dans les années à venir et de faire de cette manifestation un moment incontournable dans le calendrier des événements locaux.

Nous tenons à remercier pour leur soutien et leur aide imparable :

La Mairie, le Comité des Fêtes, Le club de l'amitié, les conscrits, Le Cœur au bout des doigts, Le Crédit-Agricole Centre-Est, Groupama, pour leur sponsoring et aide lors de notre évènement.

La prochaine manifestation sera la Kermesse en date du Samedi 21 Juin 2025.



VIE ASSOCIATIVE



PISIEU RENOV EGLISE

Une messe sera célébrée le 3 mai 2025 à 18h30

La Nuit des Eglises 2025

« L'art fait renaître l'espérance »

La Nuit des églises, initiée par l'Église de France, est une manifestation culturelle et culturelle inscrite dans le paysage estival des diocèses depuis 2011, bénéficiant d'une reconnaissance à l'échelle nationale, et à laquelle participent chaque année plusieurs centaines d'églises.

Pendant une soirée, chacun est invité à franchir le seuil d'une église afin de découvrir sous une nouvelle lumière, les richesses de son patrimoine de proximité grâce à des programmes variés : à Pisieu d'anciens Vêtements Liturgiques, d'anciens missels et accessoires d'églises seront exposés le **vendredi 27 juin 2025 de 20h à 22h...**Avec le verre de l'amitié.



VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FETES

Bonjour à toutes et à tous,

Après une fin d'année 2024 bien chargée, c'est avec plaisir que nous vous avons retrouvé le samedi 7 février 2025 à la salle Lancellier pour le nouveau spectacle de Serge Papagalli.

Au programme « Les guêpes aiment l'andouillette », nouveau solo de cet auteur, metteur en scène et comédien Isérois.

Une soirée sous le signe de l'humour et de la détente, qui a comblé le public présent. Les membres du comité des fêtes se réjouissent du succès de cette soirée.

Puis, a eu lieu notre assemblée générale le vendredi 21 février, à la salle Lancellier. Un membre du bureau a laissé son poste et deux nouvelles recrues y sont rentrées.

Après présentation des bilans, moral et financier, tous deux approuvés à l'unanimité, une rétrospective des manifestations de l'année écoulée a été faite. Nous tenons encore à remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps et sans qui l'association ne fonctionnerait pas.

Nous pouvons déjà vous dire que nous vous retrouverons pour notre fête de l'été le samedi 28 juin.

Puis suivra notre habituelle randonnée pédestre et VTT pour sa 40ème édition le dimanche 07 septembre.

Enfin nous accueillerons Damien Laquet le 7 et 8 novembre pour son spectacle « Dancing ».

Nous vous attendons nombreux et nombreuses lors de nos manifestations.



VIE ASSOCIATIVE

CLUB D'OR

L'année a commencé avec notre Assemblée Générale le 09/01/2025, les comptes rendus, moral et financier, ont été approuvés à l'unanimité, des changements au niveau du CA ont été également votés à l'unanimité.

Le 6 février nous a réuni autour d'un pot au feu concocté par Jonas notre aubergiste, dégusté comme d'habitude par une soixantaine de personnes.

Notre journée cochonaille du 16 février a été un succès, tout a été vendu et même il y en aurait fallu encore plus que ce soit pour la charcuterie ou pour les bugnes.



Le jeudi 20 mars nous avons fait notre repas langue de bœuf tête de veau préparé par l'Auberge avec toujours le même succès.

Le jeudi 27 mars nous avons été reçus par le club de Revel Tourdan. Nous avons été très bien reçus, avec beaucoup de gourmandises, brioches etc. Merci au Club pour cette belle après-midi.

Nous préparons notre voyage à Gérone du 15 au 18 mai ainsi que notre voyage d'une journée le 18 juin à Genève, lac Léman, Yvoire, les adhérents qui sont dans l'impossibilité de faire ce voyage se voient offrir un repas tout compris à l'Auberge de Pisieu.

Le Bureau



VIE ASSOCIATIVE

ARTS ET LOISIRS DE PISIEU

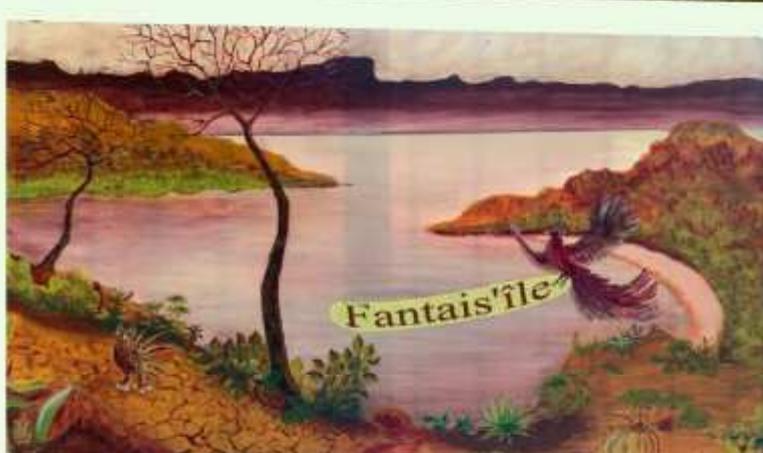
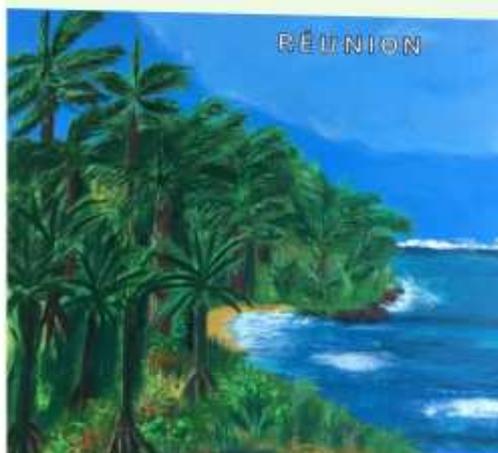
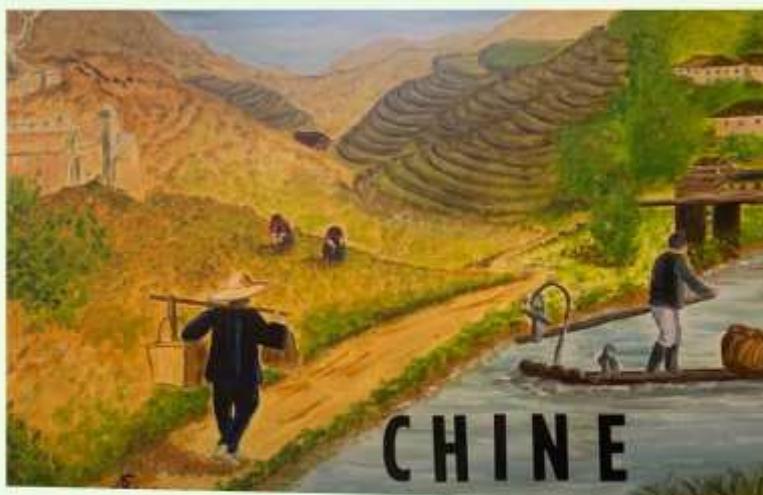
Arts et loisirs de Pisieu a préparé ce trimestre une exposition pour Marcollin, dont voici quelques photos.

Notre exposition annuelle est prévue les 25, 26, et 27 octobre cette année 2025, à la salle Lancellier de Pisieu.

Nous sommes toujours prêts à accueillir des personnes les lundis pour des activités variées (carterie, mosaïque, tricot, couture, etc...).

Les mardis après-midi sont réservés à la peinture !

Et bienvenue aux personnes qui auraient simplement envie de passer un bon moment de détente à la salle des mûriers de Pisieu



VIE COMMUNALE ET RURALE



Quelques rappels

BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Le bien vivre commence par le respect des autres et des biens mis à la disposition de tous.



Mobilisons nous pour protéger les lieux et les biens publics!

Régulièrement, notre agent technique est obligé de désencombrer les abords des containers de tri. Si ceux-ci sont pleins, d'autres sont à disposition sur tout le territoire intercommunal, à quelques kilomètres en voiture. Soyons vigilants face à l'incivilité!

Respectons les horaires fixés pour l'utilisation des tondeuses et outillage!

Arrêté préfectoral n° 97-5126: « Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit ».

L'article 9 précise que les travaux de bricolage de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie ne sont autorisés qu'aux horaires ci-dessous:

les jours ouvrables: de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Samedi: de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés: de 10h à 12h



Les aboiements de chiens peuvent également constituer une nuisance sonore!

Pensons à nos voisins qui ont le droit de disposer de leur extérieur sans bruit perturbant.



SOYONS MAITRES de nos animaux de compagnie!

Le Code de la Santé Publique prévoit avec son article R. 1334-31 que: « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Nous constatons encore des cas de divagation de chiens, celle-ci est interdite sous peine de capture de l'animal par les services de la SACPA et d'amendes.

De plus, les propriétaires de chiens dangereux (1ère et 2ème catégorie) sont tenus à certaines obligations :

- **Faire une déclaration de ceux-ci à la mairie de leur domicile**
- **S'assurer que leur animal est toujours promené muselé et tenu en laisse par une personne majeure.**



VIE RURALE

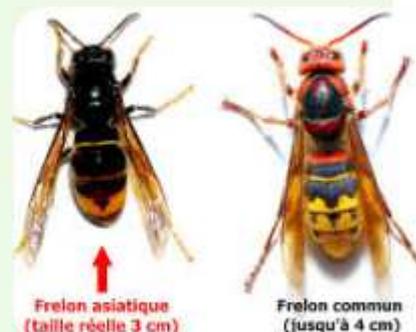
PETITES BETES PRINTANIERES

Le retour du frelon asiatique

Arrivé en Isère en 2015, le frelon asiatique est un dangereux prédateur, pour les abeilles notamment. En effet, la population d'un seul nid en consomme plusieurs kilos par an!

Au printemps, la fondatrice construit un nid primaire, de la taille d'un melon. Ce nid est ensuite délaissé par la colonie de frelons qui va construire un nid secondaire, situé généralement dans un arbre entre 5 à 15 m de hauteur.

Ce nid, beaucoup plus volumineux que le nid primaire, peut atteindre parfois jusqu'à 1 mètre de haut !

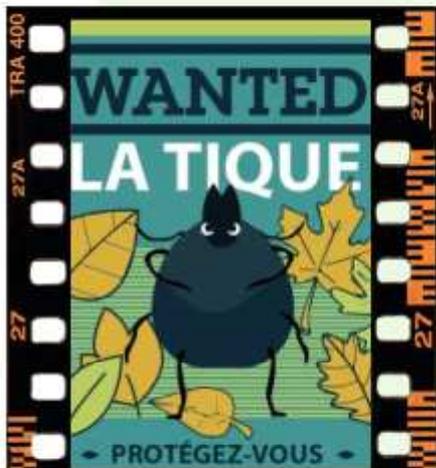


La Communauté de communes EBER s'est engagée auprès de GDS Isère (Groupement de Défense Sanitaire apicole) et du Département pour lutter contre ce fléau et participer à la destruction des nids. En 2022, ce sont près de 1000 nids qui ont été détruits en Isère.

Si vous découvrez l'un de ces deux nids, signalez sa présence et envoyez une photo sur la plateforme : www.frelonsasiatiques.fr

La photo permettra à GDS de bien identifier qu'il s'agit d'un nid de frelons avant d'intervenir. Si c'est le cas, un désinsectiseur sera dépêché pour le détruire, à la charge financière du Département et de la Communauté de communes (sous réserve des fonds disponibles).

Et la présence annuelle des tiques



Elles font partie des insectes potentiellement nuisibles qui fleurissent avec le printemps, à mesure que l'air se réchauffe. Si les tiques peuvent être actives toute l'année, elles le sont généralement davantage du début du printemps à la fin de l'automne.

De fait, pour vivre et se reproduire, cet acarien suceur de sang a besoin de chaleur et d'humidité, deux conditions météorologiques que l'on trouve en France métropolitaine surtout pendant cette période. Dès le mois d'avril, la vigilance doit donc être de mise, à mesure que l'air se réchauffe.

Après une promenade ou une randonnée dans une zone boisée ou broussailleuse, Santé publique France recommande de s'inspecter scrupuleusement le corps.



INFOS PRATIQUES

INFORMATIONS communales et intercommunales

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi de 14h00 à 16h00
jeudi de 10h00 à 12h00
Vendredi: de 15h00 à 18h00
Tél. Mairie : 04 74 84 57 51
mail: mairie.pisieu@entre-bievreethone.fr
Site internet: www.pisieu.fr

PERMANENCES DU MAIRE

M. Jean-Luc DURIEUX, Maire, se tient à la disposition de tous les administrés chaque vendredi de 15h00 à 18h00, ou sur rendez-vous

BACS TRI SÉLECTIF ET ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage a lieu le mardi matin des semaines paires. Pour les jours fériés : se référer à l'avis de la CC EBER.

DÉCHETTERIE

ZI, Les Fromentaux, 38270 Beaurepaire
04 74 84 67 29
Horaires d'ouverture :
Lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Dimanche et jours fériés : fermé

Pôle de Proximité EBER à Beaurepaire

28 rue Français
38270 Beaurepaire
Mail: ri@entre-bievreethone.fr
04 74 84 67 29

SERVICE DES EAUX EBER

04 74 86 39 70

**Cérémonie commémorative
du 08 mai 1945
Rendez-vous à 11 heures
devant le Monument aux
Morts de Pisieu**

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) doivent se faire recenser à partir de la date anniversaire de leurs 16 ans.

Se présenter en Mairie avec le livret de famille, carte d'identité du jeune et justificatif de domicile. L'attestation de recensement est obligatoire pour les inscriptions aux examens et au permis de conduire. Inscription possible en créant son compte sur le site : www.mon.service-public.fr

URGENCES

Gendarmerie nationale : 17 ou 04 74 84 60 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

N° d'urgence européen: 112

N° d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes: 114

Urgences sociales: 115

ENFANTS EN DANGER: 119

SOS Violences conjugales : 39 19

SOS FEMMES (violences conjugales)
16-18, rue de la Charité - Vienne 07 82 59 09 29

SOS HARCELEMENT SCOLAIRE: 3018

MEDECIN DE GARDE: 0810 15 33 33

PHARMACIE DE GARDE: 3237

DROGUE INFO SERVICE 0 800 23 13 13

FRANCE VICTIMES 38 - APRESS 43, rue Victor Hugo - Vienne 04 74 53 58 13

CENTRE DE DEPISTAGE ANONYME ET GRATUIT DU VIRUS DU SIDA 04 81 34 00 50

PISIEU INFOS

Bulletin municipal de la commune de Pisieu

Directeur de la publication : Jean -Luc DURIEUX
Comité de rédaction : les membres de la commission communication

Maquette : Maryline Chenavier
Photos : Mairie et associations
Distribution : Membres du Conseil Municipal

Journal imprimé par la mairie.
Tirage: 300 exemplaires